L'Anarcho-Syndicaliste n°34
novembre-décembre 1979
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

ECHEC A L'OFFENSIVE CONJOINTE CFDT-PATRONAT-CGC...

Dans le cadre de l'offensive contre les acquis de la classe ouvrière, le patronat tente de faire passer dans la pratique la notion de durée annuelle du travail; la proposition patronale est apparemment séduisante; elle est présentée comme permettant d'harmoniser le temps de travail avec le temps de loisir. Elle prétend s'inspirer du respect de la liberté individuelle. Nous avons vu il y a quelques jours à la télévision un reportage sur une entreprise dans laquelle, à partir d'un contingent annuel d'heures de travail à fournir, en cumulant un crédit de jours de repos avec des *«ponts»*, en contractant la durée hebdomadaire sur 4 jours, des salariés seraient arrivés à avoir 12 semaines de congés!...

Dans de nombreuses publications, les enquêtes se multiplient, et les médias accordent de plus en plus de place à ce qu'il faut bien appeler une revendication du patronat.

Heureusement, les militants ouvriers savent exactement ce qu'il en est. Il s'agit en réalité d'ajuster la durée du travail de CHAQUE SALARIE aux seuls besoins de l'entreprise, aux seuls impératifs de la production. Ce qui permet de remettre en cause la quasi totalité de la législation et des acquis qu'elle contient.

Il y a déjà plus d'un an, nos camarades de la Fédéchimie F.O. dénonçaient ainsi les intentions du patronat:

- LE PAIEMENT DES MAJORATIONS POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES: Le décompte mensuel et non plus hebdomadaire des heures supplémentaires permettrait de réduire - ou même de supprimer - le nombre d'heures considérées comme supplémentaires. La pénibilité d'une semaine de 50 heures est-elle compensée par une semaine de 30 heures? *«Les heures travaillées en compensation des heures perdues par suite de chômage-intempérie ou par suite d'un sinistre ou d'un arrêt matériel dû à une cause indépendante de la volonté de l'employeur doivent être payées sans majoration»*. (Note du C.N.P.F. du 28 septembre 1978).

- SA PARTICIPATION AUX INDEMNITES DE CHOMAGE PARTIEL: L'adaptation du temps de travail en fonction de la production permettrait la «suppression» presque totale du chômage partiel. L'absence de travail serait compensée par les salariés eux-mêmes, par une période de travail accru sans rémunération supplémentaire.

- LE REPOS ET LA VIE RAMILIALE DES SALARIES: Le Patronat veut supprimer l'obligation du dimanche et l'obligation de la répartition du travail entre les différents jours de la semaine. La journée de 12 heures devient possible, le repos hebdomadaire fractionné aussi. De même il veut échapper aux *«contraintes»* actuelles pour le personnel en poste ou en continu. Les femmes et les jeunes de moins de 18 ans devraient travailler également la nuit, contrairement à la législation actuelle.

- LEURS CONGES SUPPLEMENTAIRES: Le Patronat propose des jours (ou des heures) de repos pour les salariés ayant accompli un certain nombre (?) d'heures de travail dans l'année. Ces prétendus congés supplémentaires ne supprimeraient pas l'obligation pour le salarié de fournir le quota d'heures annuel. En fait, le salarié récupérera donc ces «congés» en heures supplémentaires non payées -avec majoration.

- LEUR DROIT DE GREVE: Les heures ou jours de grève se décomptant du temps de travail, les salariés ayant fait grève perdraient leurs droits aux avantages, primes, congés, etc., liés à l'accomplissement de la durée annuelle.

-LEURS MALADIES: La lutte contre l'absentéisme se traduit par une sanction automatique contre ceux qui n'auraient pas fourni leur quota d'heures annuel.

Au cours des rencontres qui ont eu lieu entre confédérations syndicales et C.N.P.F., c'est incontestablement la délégation de la C.G.T.-F.O. qui, conformément aux mandats reçus de ses comités confédéraux nationaux, s'est opposée fermement aux prétentions patronales.

Le refus de la C.G.T.-F.O. d'accepter la négociation sur le terrain choisi par le C.N.P.F. sur l'aménagement (et non la réduction) de la durée du travail a empêché jusqu'à aujourd'hui le mauvais coup contre la classe ouvrière.

Par contre, tout au long de ces derniers mois, le C.N.P.F. a trouvé un allié privilégié en la C.F.D.T., avec comme renfort récent, la C.G.C.

Au nom de la *«qualité de la vie»* de *«l'amélioration du cadre de vie»*, de la lutte contre les contraintes *«de la société industrielle et productiviste»* et autres thèmes (qui ne sont pas nouveaux) la C.F.D.T. a abondé dans le sens patronal, d'abord en acceptant le principe de l'annualisation de la durée du travail, ensuite en acceptant d'en négocier les modalités d'application.

Il n'y a là rien qui nous surprenne, nous qui nous obstinons à répéter que la C.F.D.T. EST UNE ORGANISATION DE NATURE DIFFERENTE AUX AUTRES. Car dans cette affaire, la position de la C.F.D.T. n'est pas seulement liée à son opération (ponctuelle) de recentrage, mais bien à cette nature différente.

En effet, l'opération annualisation d'horaires, vise, au-delà de l'adaptation de ces horaires aux besoins de la production, à INDIVIDUALISER les rapports sociaux: ce qui est remis en cause: c'est la notion de contrat, de convention collectifs, pour revenir à celle du contrat individuel: il n'y a plus LES salariés, groupés collectivement dans leurs organisations qui agissent et négocient au nom de l'ensemble, c'est-à-dire de la CLASSE OUVRIERE.

II n'y a plus que LE salarié, qui, individuellement, en accord avec l'employeur, organise son temps de travail. Ce n'est pas non plus par hasard que les patrons cherchent à mettre en pratique ces formules avec l'accord des comités d'entreprises.

Ajoutons que le projet de la C.F.D.T. de mise en place de conseils d'ateliers tend à accorder à ces derniers des prérogatives, pour négocier de la répartition et de la durée du travail dans l'équipe, l'atelier.

Plus besoin de syndicat! C'est ce que la C.F.D.T. (et la C.G.T.) appellent dans le 3ème point de leur récent accord *«la libre expression des salariés dans l'entreprise».*

Nos camarades de l'U.D.-F.O. de Loire-Atlantique ont donc parfaitement raison, lorsqu'ils déclarent: *«En réalité, la proposition patronale reprise et complétée par la C.F.D.T. tend à substituer une répartition annuelle du travail à la répartition hebdomadaire prévue par la législation actuelle héritée de la grève générale de juin 1936 et relevant, selon M. François Ceyrac, Président du C.N.P.F., du «"conservatisme social".*

Il faut souligner que le projet réactionnaire tendant à une répartition annuelle du travail remet en cause la notion même du contrat de travail et vise à généraliser la pratique des contrats à durée déterminée.

Par ce biais, Patronat et Gouvernement, avec la complicité de la C.F.D.T. veulent remettre en cause la loi du 11 février 1950, ce qui signifie que les salaires, la durée du travail et tous les avantages sociaux, ne résulteraient plus de la libre négociation entre les syndicats ouvriers et le patronat, mais

seraient imposés par le pouvoir politique avec tous les dangers que présenterait une telle pratique».

Dans les colonnes de ce journal, nous avons constamment mis en garde les militants syndicalistes contre l'offensive historique de grande envergure dirigée contre la notion de classes antagonistes, au profit des thèses réactionnaires du *«bien commun»*, de la *«planification démocratique», «du socialisme autogestionnaire»*, véhiculées dans la classe ouvrière, essentiellement par la C.F.D.T.

La position d'alliance objective de la C.F.D.T. avec le C.N.P.F. sur cette question de l'annualisation de l'horaire de travail, est une démonstration supplémentaire des objectifs réels de cette organisation que, plus que jamais, nous qualifions de corps étranger à la classe ouvrière.

Il est clair, en effet, que nous ne serons pas de ceux qui contribueront à donner à Edmond Maire et à son appareil, le certificat de bonne conduite syndicaliste qu'il attend d'une rencontre avec la C.G.T.-F.O.

Jo. SALAMERO.

RESOLUTION DU BUREAU DE L'UNION DÉPARTEMENTALE C.G.T.-FORCE OUVRIÈRE DE LOIRE-ATLANTIQUE:

Le Bureau de l'Union Départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique, réuni le 20 novembre 1979, a procédé à un large tour d'horizon.

S'agissant de la préparation des élections prud'homales, le Bureau de l'U.D. constate avec satisfaction une réelle mobilisation, à tous les niveaux, des organisations et des militants Force-Ouvrière.

Dans une situation difficile où toutes les forces se liguent contre notre organisation, cette mobilisation doit aller en s'intensifiant jusqu'au 12 décembre. La Confédération et l'Union Départementale mettront à la disposition des syndicats et des Unions Locales le matériel nécessaire à un bon déroulement de la campagne électorale. Toutes dispositions devront être prises pour que notre organisation soit présente dans tous les bureaux de vote afin de veiller au bon déroulement du scrutin. Toutes ces dispositions doivent normalement conduire à un succès de nos listes et confirmer la représentativité de notre organisation.

Sur un plan plus général, le Bureau de l'U.D. affirme son entier accord avec les positions défendues par les représentants de la Confédération à la négociation du 15 novembre sur le problème improprement appelé: durée annuelle du travail.

En réalité, la proposition patronale reprise et complétée par la C.F.D.T. tend à substituer une répartition annuelle du travail à la répartition hebdomadaire prévue par la législation actuelle héritée de la grève générale de juin 1936 et relevant, selon M. François Ceyrac, Président du C.N.P.F., du - conservatisme social.

Il faut souligner que le projet réactionnaire tendant à une répartition annuelle du travail remet en cause la notion même du contrat de travail et vise à généraliser la pratique des contrats à durée déterminée.

Par ce biais, Patronat et Gouvernement, avec la complicité de la C.F.D.T., veulent remettre en cause la loi du 11 février 1950, ce qui signifie que les salaires, la durée du travail et tous les avantages sociaux, ne résulteraient plus de la libre négociation entre les syndicats ouvriers et le patronat, mais seraient imposés par le pouvoir politique avec tous les dangers que présenterait une telle pratique.

On peut également craindre que les *"réformes"* projetées de l'A.N.P.E. et des A.S.S.E.D.I.C. conduisent

à la mise en œuvre d'une politique autoritaire de la mobilité de la main-d'œuvre dans laquelle les travailleurs seraient contraints d'accepter, non seulement la déquallfication professionnelle, mais seraient également obligés d'accepter de s'expatrier avec toutes les conséquences qui en résulteraient pour eux et leur famille.

Autrement dit, dans un tel système, on substituerait progressivement l'arbitraire étatique au service du patronat à la notion de droit sur laquelle s'appuient actuellement les travailleurs et leurs syndicats pour tenter de sauvegarder leurs conditions d'existence.

Il est également parfaitement clair qu'une telle politique implique la remise en cause de la gestion paritaire de notre système de protection sociale, fruit d'un long combat mené par notre organisation, combat qui a commencé avec l'action menée par les *«confédérés»* lors de la création des assurances sociales.

Le Bureau de l'U.D. constate que la bataille menée depuis deux mois contre notre organisation par un front commun C.N.P.F., C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C. C.G.C. et qui a aboutit au licenciement d'un de nos camarades de l'ASSEDIC-ATLANTIQUE-ANJOU s'inscrit dans le cadre de cette offensive.

Tous ces problèmes seront à l'ordre du jour du Comité Confédéral de décembre.

Le Bureau de l'U.D. décide la convocation d'une réunion de la Commission Administrative de l'U.D. afin de mandater le représentant de l'U.D. sur les positions à défendre au C.C.N.

Nantes, le 20 novembre 1979.

A. BERGERON À NANTES...

Dans le cadre de la préparation des élections prud'homales, A. Bergeron tenait une réunion publique, le 30 novembre, à Nantes, au cours de laquelle il a déclaré en ce qui concerne l'A.S.S.E.D.I.C. Atlantique-Anjou:

« Quand on licencie quelqu'un il faut un motif, ou celui-ci est valable ou il ne l'est pas, le secrétaire départemental m'a affirmé que le dossier était vide... Quant aux réactions d'un syndicaliste sur le sort des chômeurs arrivant en fin de leurs droits, je dis que cette réaction n'est pas condamnable, car un militant syndicaliste a le droit de contester des règles qu'il juge insuffisantes et qu'il importe d'améliorer. Cela n'a rien de scandaleux...».

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE L'UNEDIC...

Le taux de chômage atteint en octobre son record dans les pays de Loire. Il est de 10,70% de la population active en Loire-Atlantique, de 16,2 % à Saint-Nazaire. Dans cette agglomération, un salarié sur cinq est au chômage.

C'est à ce moment qu'une étrange campagne s'engage contre l'ASSEDIC de Nantes. *«DOSSIERS ASSEDIC TRUQUÉS»*, *«TRICHERIE AUX ASSEDIC»*, lit-on dans la presse régionale.

Les ASSEDIC, gérées par l'UNEDIC - *Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce* - constituent un régime d'allocations spéciales de chômage aux travailleurs sans emploi. L'UNEDIC et les ASSEDIC sont des organismes paritaires, gérés conjointement par les syndicats de salariés et le CNPF. Le président de l'UNEDIC est André Bergeron, secrétaire général de la C.G.T.-Force Ouvrière.

Etrange campagne en vérité, si l'on en juge par le formulaire dont on trouvera ci-après le fac-similé, envoyé à des milliers d'allocatoires, qui n'est rien moins qu'un appel à la délation des employés de l'agence.

Dans une conférence de presse donnée à Nantes, Alexandre Hébert, secrétaire de l'Union départementale C.G.T. - Force Ouvrière, a déclaré: *«L'ENQUETE MENEE PAR L'ASSEDIC ET LES SYNDICATS A DEMONTRE QUE L'ACCUSATION ETAIT FAUSSE»*. Il s'agit dans cette affaire, a-t-il dit, de prétextes.

«IL FAUT ACCREDITER L'IDEE QUE LES CHOMEURS SONT DES ESCROCS BENEFICIANT DE LA COMPLICITE DU PERSONNEL, CE QUI PERMET DE JUSTIFIER LES MESURES RETROGRADES PRECONISEES PAR LE POUVOIR ET LE PATRONAT» (*Ouest-France,* 14 novembre). Il s'agit, a déclaré A. Hébert, *«DE REMETTRE EN CAUSE LE REGIME PARITAIRE DE L'ASSEDIC».*

On lira ci-dessous la lettre ouverte d'Alexandre Hébert au président de l'UNEDIC.

Par ailleurs, en ces temps où les dirigeants du P.C.F. s'efforcent de recouvrir d'un voile de soi-disant *«dignité»* les *«affaires»* montrant le pourrissement du régime, on notera au contraire qu'à Nantes, où c'est une conquête ouvrière qui est en cause, les dirigeants de la C.G.T. ont pris leur place dans la campagne contre l'ASSEDIC en déclarant qu'ils *«S'OPPOSERONT A TOUTE TENTATIVE D'ETOUFFEMENT DE CETTE AFFAIRE».*

Monsieur le Président,

Je me trouve, à mon grand regret, dans l'obligation de vous adresser cette lettre et de la rendre publique.

En ma double qualité de responsable syndical et d'administrateur de l'ASSEDIC Atlantique-Anjou, je ne peux garder davantage le silence devant les agissements de M. Hélou, directeur de l'ASSEDIC, qui, s'il n'y est pas mis un terme rapidement, risquent d'entraîner les conséquences les plus graves.

De quoi s'agit-il?

Par une circulaire adressée à des milliers d'allocataires ayant bénéficié d'un fonds social depuis 1977, et qui constitue un véritable appel à la délation, l'actuel directeur de l'ASSEDIC Atlantique-Anjou, M. François Hélou, tente de jeter la suspicion à la fois sur les allocataires, soupçonnés de s'être fait attribuer indûment des fonds sociaux, ainsi que sur le personnel et tous ceux qui, par leurs fonctions, sont de près ou de loin mêlés à la vie de l'ASSEDIC, suspectés d'avoir monnayé les services qu'ils sont amenés à rendre à des chômeurs.

J'ajoute que la distribution de cette circulaire à des milliers d'exemplaires offre la possibilité à des irresponsables ou à des malveillants d'assouvir éventuellement des rancunes personnelles et la mise en œuvre de véritables provocations.

Monsieur le Président, en tant que co-fondateurs du régime nous ne pouvons accepter l'utilisation, dans une ASSEDIC, de méthodes qui, si elles se généralisaient, jetteraient non seulement une suspicion intolérable, mais aussi un discrédit certain sur le régime lui-même apportant ainsi des arguments à ceux qui, prétextant de prétendus abus, tentent de remettre en cause les garanties apportées aux travailleurs sans emploi qui, aujourd'hui encore, permettent de pallier, dans une certaine mesure, les conséquences parfois dramatiques de ce fléau social qu'est le chômage.

On ne peut que condamner une tentative de culpabiliser, par des méthodes indignes d'un pays démocratique, les chômeurs et le personnel d'ASSEDIC qui, en ce qui concerne ce dernier, dans des conditions souvent difficiles, s'efforce d'accomplir au mieux sa mission.

Monsieur le Président, il me faut également signaler le caractère inadmissible dans un régime dont nous assumons pour une large part la responsabilité de l'utilisation de méthodes de gestion du personnel relevant d'un passé qu'on pouvait espérer définitivement révolu.

Par exemple, peut-on accepter qu'un agent puisse être sanctionné sans même avoir été entendu?

Peut-on accepter de voir un responsable syndical, sous des prétextes fallacieux, mis, par une mesure arbitraire de mise à pied de huit jours, dans l'impossibilité d'assumer son rôle de défenseur des intérêts de ses mandants?

Enfin, Monsieur le Président, peut-on accepter que la direction intime l'ordre à tous les cadres relevant de l'ASSEDIC Atlantique-Anjou d'avoir à réunir les agents sous leurs ordres pour lire publiquement un acte d'accusation fabriqué par elle-même contre un agent avant même qu'il n'ait été porté à la connaissance de l'agent incriminé ?

J'ajoute que, pendant que la direction passe son temps à essayer de fabriquer un dossier pour tenter de justifier un licenciement, au demeurant parfaitement abusif, elle laisse se détériorer la situation d'une manière catastrophique puisque 14.000 dossiers sont en instance de liquidation et des milliers de chômeurs risquent de toucher leurs indemnités avec un retard considérable.

Monsieur le Président,

Nous n'avons pas, vous et moi, depuis plus de trente années mené en commun le combat pour le respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques pour tolérer de les voir ainsi cyniquement bafoués dans un organisme où notre responsabilité est engagée.

Je vous prie d'agréer. Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Secrétaire général,
Alexandre HEBERT.

Suit le fac-similé de la circulaire adressée par le directeur de l'ASSEDIC de Nantes à des milliers d'allocataires.

À PROPOS DE CONSENSUS: GUY GEORGES NOUS ÉCRIT...

Suite à la publication de l'article *«Entre le congrès du S.N.I. et le colloque du C.N.A.L.»* dans ¦ *«L'Anarcho-Syndicaliste»* d'octobre et notamment du passage suivant:

Dans *«L'Ecole Libératrice»* du 21 septembre le Secrétaire Général du S.N.I. revient sur l'une des préoccupations du congrès de Chambéry: *«NE DEVONS-NOUS PAS REBATIR UNE MORALE LAIQUE?»*,

et il écrit sans doute à l'intention de Giscard d'Estaing: *«On nous dit: il n'y a pas d'éducation sans morale. Nous en sommes tout autant persuadés. Mais le «consensus» ne peut exister que si les mots ont bien pour chacun le même sens». Un passionnant dialogue en perspective entre bonnes âmes en quête de consensus».*

Nous avons reçu cette lettre de la part de Guy Georges:

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS
209, Bd Saint-Germain
75007 Paris - Tél. 544-38-42

le 10-11-79, à Serge MAHE,

Guy GEORGES, Secrétaire général,

Cher camarade,

J'ai vu dans le n°33 d'octobre 79 de «L'Anarcho-Syndicaliste» l'intérêt soulevé par le Congrès du S.N.I. à Chambéry. Je m'en réjouis. Y est abordé d'une façon bien rapide - je le comprends - mais dont la brièveté rend l'information tendancieuse - ce que je n'ose supposer! - un aspect essentiel de notre responsabilité.

Comme le journal cite un passage dont l'isolement conduit à n'importe quelle interprétation, je te prie de bien vouloir citer en entier le passage suivant, qui exprime plus justement la pensée du Secrétaire général du S.N.I.-P.E.G.C.

Je ne doute pas que le souci d'honnêteté de «L'Anarcho-Syndicaliste» me rendra cette justice sans problème.

Avec mes sentiments les meilleurs,

Guy GEORGES.

La citation de notre article était extraite de l'édito de *«L'Ecole Libératrice»* du 21 septembre et non de l'intervention de Guy Georges au Congrès de Chambéry. Mais c'est avec plaisir que nous reproduisons ce texte joint à la lettre du Secrétaire Général du S.N.I.: *(Extrait du compte-rendu de Congrès)*

«Je vous appelle à vous opposer à l'installation d'un autoritarisme d'un autre âge. Je vous appelle à vous opposer à la création de mentalités de «petits chefs».

Je vous appelle à faire front à l'arbitraire, à l'atteinte brutale ou insidieuse aux libertés chèrement conquises par les instituteurs, qu'ils soient adjoints, directeurs ou P.E.G.C.

Le consensus suggéré par le ministre lundi dernier est fondé sur une équivoque: celle des mots: volonté de se dépasser, émulation, respect de l'autre... et j'en passe.

Quelle est la valeur de ces termes dans une société qui a produit des lois Guermeur dont les principes philosophiques contredisent l'idée généreuse qu'ils peuvent recouvrir.

Quelle est la valeur de ces termes dans une société où chaque exemple, chaque situation sont autant d'agressions aux valeurs qu'ils véhiculent, sont autant d'incitations à la débrouillardise, à l'égoïsme ou au renoncement, à la révolte?

Emulation ou apprentissage du commandement?

Respect de l'autre ou crainte de l'autre?

Quelle est la valeur de ces termes projetés dans notre système où l'on veut imposer dans tous les rouages un subtil mélange de mentalités de «petits chefs», où toute relation s'étaie sur des notions d'obéissance, de discipline et de sanction?

Le consensus ne se fondera jamais sur je ne sais quelle résurgence de l'ordre moral, où l'autoritarisme est la caricature de l'autorité.

Un consensus ne s'établit pas par exploit d'huissier à la porte de nos écoles».

Il ressort de cette intervention de Guy Georges qu'il pose effectivement des conditions morales à la

réalisation du *«consensus»*. Ce qui est normal, un consensus étant par définition l'établissement d'un accord entre plusieurs parties. Nous n'avons jamais dit le contraire.

Nous rappellerons simplement que les concepts moraux - puisque c'est de cela qu'il s'agit - qui président aux rapports entre individus, sont déterminés par les rapports de production au sein de la société.

C'est pourquoi dans une société divisée en classes comme la nôtre la classe dirigeante cherche à imposer une Morale - pas obligatoirement confessionnelle - qui préserve ses intérêts propres.

Les matérialistes de toutes écoles, de Marx à Bakounine l'ont démontré depuis le 19ème siècle, au moment où les travailleurs, forgeant leurs organisations, s'éveillaient à la conscience de classe et combattaient les idéologues bourgeois sous le titre *«leur morale et la nôtre»*.

Sur ce terrain, fertile en mystifications, aucun consensus n'est possible, qui ne serait le reniement de cent ans de lutte de la classe ouvrière.

Qu'on nous entende bien. Syndicalistes, nous ne sommes pas des prophètes *«du tout ou rien»*, dès lors qu'il s'agit d'améliorer les conditions d'existence des travailleurs. Nous défendons la pratique des conventions collectives, les avantages du statut de la fonction publique, les libertés démocratiques comme autant de compromis, de constats, résultant d'un rapport de forces à un moment donné, que la bourgeoisie tente sans cesse de remettre en cause et que, les organisations ouvrières doivent sans cesse essayer d'améliorer. Loin d'être un frein à la poursuite de leur émancipation ces compromis ménagent toutes les perspectives de lutte pour les travailleurs, y compris les perspectives révolutionnaires.

Le consensus idéologique qu'on nous propose est au contraire un appel à la reddition. Au nom de l'écologie, de l'économie d'énergie, de la «nécessaire austérité», de la guerre économique le consensus exigerait des travailleurs le renoncement à la défense de leurs intérêts particuliers, leur négation pure et simple, l'abandon de toute conscience de classe (avec en filigrane l'interdiction de ses manifestations par un Etat policier). Tel est l'objet de l'entreprise, aux aspects divers, qui vise à réintroduire l'idéologie à l'école.

Si la démarche de Guy Georges vise au rejet de tout consensus nous souhaiterions que ses propos soient plus clairs et plus conséquents. Mais nous doutons fort de sa capacité de résistance quand il s'interroge sur la nécessité *«de rebâtir une morale laïque»* alors que *«L'Ecole Libératrice»* du 9-11 (p.368) parle de *«faux consensus»* (dans l'attente implicite d'un vrai?) et ose se référer à Louis Legrand qui milite ouvertement en faveur d'une école unique pluraliste où *«la communauté locale»* déterminerait *«les contenus, les méthodes, l'orientation morale et l'idéologie de l'enseignement»* **(1)**.

Ajoutons pour conclure que la réalisation de ces projets repose sur la *«participation»* et la mise en place de la gestion tripartite... revendiquée par la F.E.N. et le S.N.I. Comme disaient ces satanés Romains qui inventèrent le mot consensus: *«errare humanum est, persistere diabolicum».*

Serge MAHE.

(1) «Ecole et Socialisme» (oct. 78).

DISCRÉTION ASSURÉE...

Le soutien financier peut être une forme de la solidarité ouvrière quand, en dernier recours, après avoir usé de tous les moyens d'actions, des manifestations actives aux campagnes de presse, le syndicat a recours à *«la manche»* en faveur des victimes de l'intransigeance patronale ou étatique.

Par contre on lira avec intérêt ce paragraphe d'une circulaire de la section S.N.I. de Loire-Atlantique, datée du 18 octobre 1979:

COMITES DE PARENTS,

N'organisez pas les élections. A la moindre difficulté, contactez-nous. Nous demandons aux 102 directrices et directeurs sanctionnés l'an passé de nous transmettre d'URGENCE leur nom, prénom, adresse et intitulé exact de compte postal ou bancaire, ainsi que le montant de la retenue que l'Administration leur a prélevée l'an dernier et si possible leur bulletin de paye. En effet suite à nos différentes interventions, le Bureau National a décidé de vous apporter son soutien financier.

Tant mieux pour les directeurs en question. Mais comme *L'Ecole Libératrice* n'a jamais publié une ligne pour informer les syndiqués de la résistance des instituteurs de Loire-Atlantique aux conseils d'école, nous nous faisons un devoir de pallier cette carence, quitte à rompre le mur du silence:

N'organisez pas les élections aux conseils d'école. Le Bureau National du S.N.I. paiera.

Qu'on se le dise !

AU P.C.I., AMENDOLA RAPPELLE À L'ORDRE...

Le Monde du 14 novembre fait état d'une intervention importante de Giorgio Amendola *«ce dirigeant historique du P.C.I.»* à la suite de l'affaire des 61 ouvriers de Fiat licenciés le mois dernier sous l'accusation de violence. Le tribunal de Turin ayant estimé ce licenciement collectif illégal, la direction de Fiat a aussitôt adressé une nouvelle lettre de licenciement aux ouvriers intéressés.

C'est alors que dans le cadre du *compromis historique* le patronat reçoit publiquement le concours de G. Amendola ainsi que le relate l'article du *«Monde»* dont nous reproduisons les extraits:

«Pour lancer ce pavé dans la mare, M. Amendola a choisi «Rinascita», l'hebdomadaire du P.C.I. Son article est intitulé «Interrogation sur l'affaire Fiat», titre bien modeste pour annoncer une longue série d'affirmations aussi tranchées les unes que les autres.

Le dirigeant napolitain part de la constatation suivante: «Turin a toujours été le signal avant-coureur de ce qui survient dans le pays»: ce qui se passe chez Fiat intéresse l'ensemble du mouvement ouvrier et indique avec force les erreurs commises.

Certes, la direction du groupe automobile n'aurait jamais dû licencier les soixante et un ouvriers sans consulter le syndicat. «Mais pourquoi, demande M. Amendola, celui-ci s'est-il fait surprendre par l'initiative patronale et n'a-t-il pas pris le premier l'initiative d'une lutte cohérente contre toute forme de violence en usine et contre le terrorisme?». Le syndicat a fait l'erreur de ne pas condamner immédiatement les premières actions violentes. Et «l'erreur des communistes a été de ne pas critiquer ouvertement, dès le début», le comportement du syndicat.

Selon M. Amendola, «nul ne peut nier qu'il y a un rapport direct entre la violence dans les usines et le terrorisme».

Après cet appel directe à la répression le dirigeant du P.C.I. poursuit:

«Les revendications ont augmenté de manière incontrôlées, dans un égalitarisme exaspéré qui contribue à mortifier tout orgueil professionnel, toute nouvelle organisation du travail, sans que l'augmentation des salaires s'accompagne d'un accroissement de la productivité ». Les leaders syndicaux sont accusés d'avoir caché pendant longtemps la vérité aux travailleurs, puis de n'avoir pas su imposer leur nouvelle ligne d'austérité. Le parti lui-même se voit reprocher - du moins à Turin de n'avoir pas su «porter la lutte politique en usine selon la ligne d'austérité et d'unité nationale décidée à notre congrès». Tout cela témoigne, en dernière analyse du refus du compromis historique».

POUR LA LIBÉRATION DE SABATA...

La délégation du Comité Nantais pour la libération de J. Sabata et des militants de la Charte 77 s'est rendue à l'Ambassade de Tchécoslovaquie à Paris, le jeudi 18 octobre 1979.

A 10h30, la délégation, composée de Yannick Gravouille, président du Comité, Eric Allain et Robert Gaboriau s'est présentée à la porte de l'Ambassade.

Elle n'a pas été reçue: mieux, par le judas, le portier, un homme affolé, ne faisait que répéter: non, non! pour courrier voir porte en face. Derrière cet homme il y avait un autre homme en cravate, surveillant vraisemblablement l'attitude et les réponses du concierge. Malgré son insistance la délégation s'est vue éconduite, le judas ayant été refermé précipitamment.

Finalement, la délégation a remis le texte de la résolution entre la fenêtre et les barreaux. Le battant de la boîte à lettres était bloqué!

Il faut le dire, lundi 22 il y a procès des *«dissidents»* en Tchécoslovaquie. Les avocats de la défense se sont vus refuser leurs visas... la presse internationale est interdite... Ce qui se prépare là-bas est un procès dans le plus pur style stalinien.

Nul ne peut aujourd'hui prétexter l'ignorance, feindre et dire: *non nous ne savons pas!*

Le Comité continuera la bataille. Sabata a été condamné à 18 mois supplémentaires en août. Les militants du VONS et les signataires de la Charte 77 vont être victimes d'un procès ignoble, portant les plus graves atteintes aux libertés démocratiques.

Nul ne peut se taire.

VIENNENT DE PARAÎTRE...

VOLONTE ANARCHISTE n°8:

IDEES SUR L'ORGANISATION SOCIALE, de J. Guillaume.

Le numéro: 10fr. (Prix public).
Abonnement de soutien 120fr.
Abonnement, 8 numéros 80fr.

COLLECTION ANARCHISTE n°2:

AVERTISSEMENTS AUX PROPRIETAIRES, de P.-J. Proudhon.

Le numéro, 35fr. (prix public).

Ces deux publications sont éditées par un groupe militant de la *Fédération Anarchiste* afin de mieux faire connaître les théories anarchistes trop souvent dénigrées par des hommes qui n'en connaissent pas même les grandes lignes.

Volonté Anarchiste est une collection de brochures dont le premier numéro est paru en décembre 1977 et qui en est actuellement à son huitième numéro.

Collection Anarchiste est une collection de livres lancée en juin de cette année et dont le n°2 est la suite du célèbre *QU'EST-CE QUE LA PROPRIETE?*

Adresser les commandes à:

Editions du Groupe Fresnes-Antony de la Fédération Anarchiste, 34, rue de Fresnes, 92160 Antony. C.C.P. : A.S.H. n° 21 600 42 6 Paris.

CINQUIÈME CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA C.N.T. D'ESPAGNE...

Il aura lieu à Madrid au mois de décembre 1979. Ce congrès aura la tâche difficile de préciser l'orientation de la Centrale anarcho-syndicaliste qui reste en Espagne la seule organisation ouvrière à refuser tout pacte social, tout concensus, et qui maintient ferme le principe de l'indépendance de classe par rapport à l'état, à tous les partis politiques, au patronat, aux gouvernements.

Fédéralisme et action directe sont les fondements sur lesquels repose l'activité des syndicats confédérés, qui ne cachent pas leur volonté permanente de défense des intérêts ouvriers, et qui ne dissimulent pas leur objectif de transformation de la société par la suppression de la propriété privée des moyens de production et l'abolition de l'état.

Mais il appartiendra aussi à ce Congrès de clarifier un certain nombre de points concernant notamment la pratique syndicale quotidienne dans la lutte qui oppose les salariés aux employeurs: conception de la négociation collective, de l'organisation du syndicat dans l'entreprise, dans la branche industrielle, mesures pour une meilleure administration de la confédération, etc...

De nombreux débats, souvent passionnés ont précédé ce Congrès.

Les militants de l'U.A.S. souhaitent vivement que la C.N.T. d'Espagne trouve, à partir de ses militants, de ses syndicats, les moyens de se renforcer.

Ce Congrès, le premier depuis 1936, s'il concerne en premier lieu les travailleurs espagnols, nous concerne également directement: un renouveau important de l'anarcho-syndicalisme organisé en Espagne, sera un point d'appui important pour la classe ouvrière internationale.

Il faut donc soutenir l'organisation de ce Congrès, pour que pas un seul syndicat ne soit empêché d'y participer pour des raisons financières.

C'est pourquoi nous renouvelons l'appel à souscription lancé dans notre dernier journal:

Souscrivez à:
C. ROUYER, C.C.P. 3894-46 V NANTES

CHRONIQUE DES ENVAHISSEURS...

Cinquante ans de J.O.C.

4ème partie: PREMIERS PRECURSEURS «LIBERAUX»: LE GROUPE LAMENNAIS.

Beaucoup de nos idées sont en germe chez La Mennais, Montalembert, Lacordaire et l'école de Bouchez.
Albert de MUN ***(78)***

Celui que certains naïfs, vrais ou faux, considèrent comme un défenseur du *«peuple»*, Félicité de La Mennais **(*)** - qui, sur la fin de ses jours, récusera sa particule et écrira son patronyme en un seul mot - est avant tout un des plus solides piliers sur lesquels s'appuye le cléricalisme moderne: *«La proclamation de l'infaillibilité pontificale, la chute du pouvoir temporel des Papes, la séparation de l'Eglise et*

(*) Voir *L'Anarcho-Syndicaliste* n°29 à 31 (décembre 79 à avril 79).

(78) Albert de Mun in Rops. op. cit., 645.

de l'Etat, le triomphe de la démocratie, son accord avec l'Eglise et, sous d'autres noms, jusqu'à l'Action catholique de Pie XI, La Mennais a tout annoncé: il a labouré d'un soc impérieux le vieux champ du catholicisme; il en a retourné tout l'humus; et les générations ont récolté une moisson inconnue» **(79)**.

LE PETIT BIGOT

Né à Saint-Malo en 1782, son enfance et son adolescence ne présageaient pas qu'on allait, quelque temps, voir en lui *«un Père de l'Eglise»* **(80)**. Sa mère mourut quand il n'avait que cinq ans et son père *«pensait plus à ses affaires qu'à la religion»* **(81)**. Ses années de jeunesse sont mal connues. On le prétend déiste à la Rousseau **(82)** quand, en 1904, il fait sa première communion à l'âge de 22 ans.

Son éducation aura été tiraillée entre plusieurs prêtres - dont son frère aîné Jean - et un oncle qui laissait à sa disposition une bibliothèque allant de Platon à Voltaire. S'intéressant aussi aux sciences et aux mathématiques, qu'il enseignera plus tard à Saint-Malo, il semblait alors loin des heures entières passées à genoux *«devant des statues de la Sainte-Vierge»* lors de sa tendre enfance, au point *«que ses camarades l'avaient surnommé le petit bigot»* **(83)**.

C'est sans doute principalement l'influence de son frère Jean - avec lequel il publia en 1808 des *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le XVIIIème siècle et sur la situation actuelle* - qui le ramena à la religion catholique et le poussa vers le mysticisme. Après avoir hésité plusieurs années, et même envisagé d'entrer chez les Jésuites, il fut ordonné prêtre en 1815.

A cette époque, reprenant les doctrines théocratiques du Moyen Age, il était ultramontain, partisan farouche de la suprématie du pape et disait des peuples qu'ils *«sont ce qu'on les fait, criminels ou vertueux, paisibles ou remueurs, religieux ou incrédules, au gré de ceux qui les conduisent»* **(82)**. Il mettait son talent à défendre les idées du parti ultra-royaliste selon lesquelles *«...le roi très chrétien se devait (...) de mettre l'Etat au service de l'Eglise. Ce faisant il assurerait à son trône la protection divine et l'appui sans réserve d'un clergé qui saurait diriger les masses. L'union du Trône et de l'Autel referait une France chrétienne en même temps qu'une France monarchique»* **(84)**.

Mais, plus idéaliste - volontariste - que politique, il ne s'inquiétait pas des limites *«du terrain de jeu»* et en 1826 son essai sur *La Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* sera condamné par les royalistes et lui vaudra des poursuites et une amende de 30 francs.

Le coût du premier accroc. Seulement son tempérament n'est pas de plier. Un de ses anciens disciples, Gerbet - qui avait adopté avec enthousiasme son traditionalisme **(85)** - le décrira plus tard ainsi: *«Il a été tour à tour monarchique comme M. de Bonald et la Chambre de 1815, bourbonien comme M. de Chateaubriand, ultra-royaliste comme le Drapeau Blanc, ligueur comme le duc de Guise, et démocrate comme Carrel. Il n'y a pas, sur le terrain des questions sociales, une pierre solide ou un vain tas de poussière sur lequel il ne soit monté successivement en criant à haute voix: "Voici le fondement du monde!" Et, chaque fois, c'était la même confiance dans son opinion, le même ton tranchant, le même mépris pour ses adversaires assez stupides ou assez vils pour ne pas répéter avec lui: "Voilà le fondement du monde!"»* **(86)**.

(79) Dansette. op. cit., 291.

(80) Ibid., 295.

(81) Louis Le Guillou, *L'évolution de la pensée religieuse de Félicité Lamennais,* Armand Colin, Paris 1965, 6.

(82) Dansette, op. cit., 292.

(83) Le Guillou. op. cit., 5.

(84) *Nouvelle histoire de l'Eglise,* t.IV, 2ème partie, G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration (1800-1949)*, Seuil, Paris 1966, 322.

(85) Ibid., 412.

(86) Pierre Harispe, *Lamennais et Gerbet,* Rombaldi, Paris 1909, 2.

DES INSTRUMENTS D'ACTION

Ce ne sont là que péripéties subalternes, Lamennais a une vision du monde fondée sur Dieu et, par une de ces logiques incohérentes prisées par tous les illuminés, tout le reste en découle: *«Tout rapport entre les êtres dérive nécessairement de leur nature... donc les rapports entre Dieu et l'homme dérivent de la nature de l'homme et de celle de Dieu. Ces rapports constituent ce que j'appelle la religion. Mais de lui-même l'homme ne connaît ni la nature de Dieu ni sa propre nature, l'une et l'autre éternellement inexplicables à sa raison. Donc l'homme ne pouvait de lui-même découvrir la vraie religion. Donc il fallait que Dieu suppléât à son impuissance... Donc il n'est pas de vraie religion ou cette religion est révélée...»* **(87)**.

Au fait, quel est l'âge du capitaine?

Peu importe, pour l'instant c'est lui le capitaine: *«En même temps qu'il édifie un monument doctrinal, La Mennais, dont la dictature spirituelle commence à s'exercer sur le jeune clergé, a groupé une élite de disciples et formé des instruments d'action. La Congrégation de Saint-Pierre est fondée en 1828; elle doit être la Compagnie de Jésus de l'ère contemporaine qui éduquera le monde par la plume et la parole»* **(88)**.

Cependant l'alliance du Trône et de l'Autel servait surtout le Trône, donc le gallicanisme, alors que Lamennais voulait qu'elle servît d'abord l'Autel, c'est-à-dire la papauté. Ne pouvant utiliser l'Etat pour établir le totalitarisme clérical, il prend un virage à cent-quatre-vingts degrés et enfourche le cheval de la *«liberté»*. Les mystiques n'en sont jamais à une contradiction près.

Bien que voyant dans la révolution de 1830 la vérification de ses «prophéties». Lamennais prit ses distances avec le nouveau régime car *«il n'avait pas travaillé à jeter bas ceux qui voulaient Dieu sans la liberté pour appuyer maintenant ceux qui prônaient la liberté sans Dieu»* **(89)**.

Ce fut la fuite en avant dans l'équipée de *L'Avenir* dont un mémorialiste écrira au début de la troisième république: *«Qui ne se souvient (...) de ce groupe de quelques jeunes hommes rassemblés au lendemain d'une révolution (...) autour d'un prêtre de violent génie, pour relever la religion catholique par la liberté, pour la dégager de toutes les solidarités absolutistes»* **(90)**.

Et si Henri Heine, pour avoir assisté lors de la révolution de juillet aux violences anticléricales qui l'accompagnèrent, commit l'erreur de croire que la religion était morte en France **(91)**, il ne se trompa par contre pas sur *«les cafards déguisés qui prétendaient porter le bonnet rouge alors qu'en fait sur leur tête on ne voyait que la pourpre calotte du prélat»* **(92)**.

Mais les solutions logiques dans l'abstrait ne sont pas forcément immédiatement réalisables. Rénover l'Eglise - c'est-à-dire transformer les apparences, l'habillage, sans modifier les fondements, le noyau irrationnel et clérical - ne pouvait se faire du jour au lendemain, même par décret d'un visionnaire plus ou moins génial. Les premiers à se porter aux créneaux sont habituellement aussi les premiers à devoir être enterrés. Lamennais en fit l'expérience douloureuse.

Certes pour ne pas perdre, déjà, la clientèle des peuples d'Amérique latine l'Eglise apprenait à composer, malgré les rois très chrétiens d'Espagne et du Portugal, avec les nouveaux régimes issus de cette première décolonisation où le clergé, déjà, jouait au *«révolutionnaire»*: il y eut des prêtres locaux fusillés par l'occupant.

(87) Le Guillou. op. cit., 7.

(88) Dansette, op. cit., 293.

(89) Rops, op. cit., 367.

(90) Ch. de Mazade, *Portraits d'histoire morale et politique du temps,* Plon, Paris 1875, 124.

(91) Rops. op. cit., 348. **(92)** Ibid., 371.

Mais l'Amérique latine était encore à plusieurs semaines de voiles. La *«liberté»*, en Europe, c'était aussi les revendications des territoires possédés par le pape, c'était surtout le contraire de l'équilibre politique établi par la Sainte Alliance et soutenu par l'Eglise.

UN PELERINAGE MAL RECOMPENSE

Pour répondre aux attaques, Lamennais, mal conseillé par Lacordaire qui le reconnaîtra plus tard, joua naïvement à quitte ou double. Il suspendit la publication de «L'Avenir» le 15 novembre 1831 et partit pour Rome quelques jours plus tard en compagnie de Lacordaire et Montalembert. Les diplomates de Louis-Philippe prirent les devants grâce au télégraphe et le représentant français à Rome put transmettre à son gouvernement, après avoir rencontré Grégoire XVI, que celui-ci *«n'est point encore décidé à admettre les voyageurs en sa présence. Quoi qu'il en soit, je doute qu'ils aient lieu de s'applaudir de leur voyage»* **(93)**. Metternich se mit aussi de la partie.

Arrivés à Rome début janvier 32, ils n'obtinrent une audience que trois mois plus tard. Elle dura un quart d'heure et les raisons du voyage n'y furent pas abordées. Le 15 août, dans *Mirari Vos*, Grégoire XVI condamnait implicitement les idées du groupe Lamennais dont - avec un humour que l'auteur très applaudi de *l'Essai sur l'indifférence* ne goûta sans doute pas - il trouvait la source dans l'indifférentisme: *«De cette source empoisonnée de l'indifférentisme, découle cette maxime fausse et absurde, ou plutôt ce délire: qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience, erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanît la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Eglise et de l'Etat, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par excès d'imprudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion. Eh! quelle mort plus funeste pour les âmes, que la liberté de l'erreur! disait Saint Augustin»* **(94)**.

Ce brave pape y ajouta quelques rappels historiques édifiants concernant la liberté d'imprimer: *«Mais bien différente a été la discipline de l'Eglise pour l'extinction des mauvais livres, dès l'âge même des Apôtres. Nous lisons, en effet, qu'ils ont brûlé publiquement une grande quantité de livres»* **(95)**. Sont-ils à ce point ignorants de leurs origines ces boys-scouts de la JOC, et autres *«chrétiens pour le socialisme»*, qui s'étonnent que nous leur fassions la gueule quand ils parlent de revenir au christianisme des premiers temps?

Sans doute, comme Lamennais et ses disciples, ne retiennent-ils du *Nouveau Testament* que ce qui leur plaît, oubliant ingénuement (ou... diaboliquement) par exemple: *«A cause du Seigneur, soyez soumis à toute institution humaine, soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs comme envoyés par lui pour punir ceux qui font le mal et louer ceux qui font le bien»* **(96)**.

Quoi qu'il en soit le défenseur fanatique de l'infaillibilité pontificale fut condamné par le pape. Sur le coup il se soumit par écrit, mais au fil des mois certains de ses correspondants peu discrets laissèrent entendre que... Alors Grégoire XVI exigea une nouvelle soumission écrite.

Lamennais la signa le 11 décembre 1833. *«Le même jour, Gerbet en faisait autant et la plupart des autres disciples aussi»* **(97)**. Lacordaire s'était éloigné un an plus tôt.

Or c'est dans le courant de 1833 que Lamennais écrivit *Paroles d'un croyant* qui était sans doute sous presse en décembre et sortit en librairie fin avril 34. Montalembert, qui désapprouvait cette publication, analysait clairement comment l'acte serait perçu: *«Il n'y a pas un libéral qui ne rie sous cape de ce qu'ils appelleront avec une grand apparence de raison un véritable jésuitisme. Tout le monde vous accusera soit de mauvaise foi, soit d'une incroyable légèreté»* **(98)**.

(93) Le Guillou, op. cit., 152.

(94) Grégoire XVI, Encyclique *Mirari Vos* (15 août 1838), in Michon, op. cit., 69-70. **(95)** Ibid., 71.

(96) I Pierre, 2-17.

(97) Le Guillou, op. cit., 186. **(98)** Ibid., 194.

Grégoire XVI répondit le 7 juillet 34 par l'encyclique *Singulari Nos*. Même si la condamnation, une fois de plus, n'est qu'implicite puisque Lamennais n'est pas nommé, politiquement il ne reste qu'une alternative: rupture totale ou soumission totale. Ce fut la rupture.

LA GRAINE SEMEE

N'épiloguons pas sur *Paroles d'un croyant.* L'ouvrage eut un grand succès. On raconte qu'il enthousiasma les typographes qui le composaient. J'avoue détester cette littérature ampoulée de pleureuse pour une révolte christophile.

Lamennais publiera ensuite *Le livre du peuple* en 1837 où il prophétisait qu'un *«nouvel ordre viendra à l'existence, informé par l'Evangile et l'enseignement du Christ. Les peuples puiseront la vie dans le Logos divin. Et Lamennais de laisser entrevoir le futur royaume de Dieu, universel, la Cité des fins, excluant tout rapport de maître à esclave»* **(99)**.

Puis en 39 ce fut *L'esclavage moderne* et en 41 *Du passé et de l'avenir du peuple* où il lançait cet appel: *«Prolétaires, hommes du peuple, croyez et votre foi vous sauvera»* **(100)**... tout en leur faisant une belle jambe.

Que peut-on trouver de positif pour le mouvement ouvrier dans ces calembredaines réactionnaires? Tout au plus des bons sentiments qui débouchent logiquement sur la démocratie chrétienne.

Lamennais avait rompu avec l'Eglise et se fit enterrer civilement, mais l'essentiel de son œuvre réside dans les services à long terme qu'il a rendus au cléricalisme: *«Le rôle qu'il joua ne saurait être méconnu sans injustice; rôle de ferment, rôle aussi d'avant-garde sacrifiée. Ses disciples, qu'il n'essaya pas une seule fois d'entraîner dans son schisme, ne lui durent-ils pas, pour beaucoup, ce qui, par la suite, séparés de lui, les rendit efficaces? Ce fut lui qui prépara les voies à une organisation des catholiques en dehors des partis, formule que notre temps a consacrée; (...) ce fut lui encore qui rétablit, entre le christianisme et le peuple, un climat de confiance, radicalement opposé à celui de haine qui s'était manifesté en 1830»* **(101)**.

«Les tribulations de Lamennais (...) portèrent indirectement leur fruit, montrant que l'œuvre du redressement des études ecclésiastiques ne pourrait réussir que sous la protection et la direction effective de la hiérarchie» **(102)**.

La graine semée par Lamennais *«Léon XIII lui-même semble s'en être inspiré lorsqu'il a voulu affranchir les catholiques français de leur sujétion aux régimes déchus»* **(103)**.

Si la plupart des disciples continuèrent efficacement leur chemin dans l'intérêt de l'Eglise, le plus beau fleuron de l'équipe fut certainement Lacordaire auquel nous devons la restauration en France de l'ordre des dominicains, et dont un des objectifs fut *«de chercher à laver devant le siècle son ancêtre Saint Dominique du reproche d'avoir été le fondateur, l'instrument de l'inquisition»* **(104)**. Mais tous les parfums de l'Arabie...

UN RHAPSODE BAVARD

Lamennais était-il socialiste? Certains l'ont prétendu. Cabet crut même un moment, après la publication du *Livre du Peuple,* qu'il était communiste.

Pourtant, malgré ses diatribes contre les possédants, *«loin d'être l'ennemi du peuple, la bourgeoisie*

(99) Jacqueline Russ. Pour connaître la pensée des précurseurs de Marx, Bordas, Paris 1973, 124.

(100) Le Guillou, op. cit., 397.

(101) Rops, op. cit., 384-385.

(102) de Sauvigny, op. cit., 422.

(103) Harispe, op. cit., 31.

(104) de Mazade, op. cit., 109.

est considérée par lui comme son complément indispensable» **(105)**.

Quant au socialisme, il s'en explique dans un article du *Peuple constituant* du 27 avril 1848. Si le socialisme est la négation de la propriété (et de la famille), il n'est pas socialiste. Par contre: *«Si l'on entend par socialisme, d'un côté, le principe d'association admis comme un des fondements principaux de l'ordre qui doit s'établir; et d'un autre côté la ferme croyance que, sous les conditions immuables de la vie elle-même, de la vie physique et morale, cet ordre constituera une société nouvelle, à laquelle rien ne sera comparable, dans le passé, oui nous sommes socialistes et plus que qui que ce soit, on le verra bien»* **(106)**. Des mots! des mots! des mots!

Le socialisme maintenant la propriété privée des moyens de production et d'échange, c'est quoi à votre avis?

Dis-moi qui tu n'aimes pas, je te dirai qui tu es. Je n'aime pas ce personnage de curé mal défroqué auquel on a cru devoir consacrer une notice dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* **(107)**. Il est vrai que ce dernier est publié par les *Editions ouvrières* qui dépendent de la J.O.C. Ceci explique cela.

Car c'est une erreur de croire que les ennemis de nos ennemis sont évidemment nos amis. La tyrannie sanglante du shah d'Iran a été renversée par Khomeiny qui la remplace par une république théocratique, donc ultra-réactionnaire. Nous vomissons les deux. Qu'importe que le second semble avoir l'appui populaire: les S.A. nazies de Roehm étaient, dans leur majorité, composées d'éléments populaires. L'appartenance de fait à la classe exploitée n'implique pas le développement automatique de la conscience de classe. Sinon l'idéologie dominante n'aurait pas de raison d'être.

Il doit être vrai que certains indices ne trompent pas. En effet Proudhon et Lamennais, qui se retrouvèrent (un moment en compagnie de Lacordaire) sur les travées de l'assemblée constituante de 1848, entretenaient des relations plutôt conflictuelles. Le second disait du premier que c'était *«un homme qui faisait le mal»* **(108)**. Proudhon lui rendant délicieusement la monnaie de sa pièce en le traitant de *«rhapsode bavard»* **(108)**. C'est bien mieux comme cela, c'est plus clair.

Derrière les attrape-gogos, il faut s'intéresser aux dessous des cartes: *«On a laissé au libéralisme catholique le rôle éclatant et populaire; les hommes de ce camp ont des victoires personnelles de talent, de caractère, ils ont gagné dans l'opinion, et pendant ce temps l'absolutisme religieux poursuit sa marche»* **(109)**. Ces dernières lignes datent d'un siècle et depuis le mal a considérablement empiré sous sa forme la plus insidieuse: plus le malade est atteint, plus il croit que la guérison approche. Le docteur Knock-Lamennais n'y est pas pour rien.

Marc PREVOTEL.

Prochain article: *V- Précurseurs intégristes.*

(105) Le Guillou, op. cit., 393. **(106)** Ibid., 390.

(107) Maitron et coll., op. cit., t.II, 424-426.

(108) Maxime Leroy, *Histoire des idées sociales en France,* t.II, *De Babeuf à Tocqueville,* Gallimard, Paris 1950, 444.

(109) de Mazade, op. cit., 171.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
Nouvelle Série - Mensuel
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros : 30,00 F; Abonnement de soutien : 60,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES
CORRESPONDANCE : Serge MAHE, 12, rue du Danube 44300 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES